



COMITE DE DIRECTION

Du 03 septembre 2025 de 18h30

Président : Brice PARINET

Secrétaire de séance : Jean-François DUPONT

Présents : Florent BAUDOUIN, Chrystel FERRY, Pierre GUILLEBAUX (en visioconférence), Jean-Pierre LEDUC, Frédéric LECLERC, Jean-Jacques LENAFF, Marc MALOISEL, Thierry MOURAUX, Ali SAHALI, Sandrine SANCHEZ, Didier SIMON (en visioconférence) et Valérie TARDIVEL.

Assistent : William MARISSAL (Directeur du District), David REMISSE (C.T.D.P.P.F.).

Absents excusés : Dorette ELANGUE et Jean-Éric INACIO.

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 08/07/25

Après prise en note des remarques de M. Ali SAHALI relatives à la composition de certaines commissions, le procès-verbal du Comité de Direction du 8 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Information du Président

Brice PARINET revient sur la démission de Monsieur Victor SIMON, arbitre élu au sein du Comité de Direction. Celle-ci se justifie par son évolution professionnelle qui ne lui permet plus de participer de manière assidue aux travaux du District. Le président le remercie pour tout ce qu'il a donné au football yvelinois et à l'arbitrage en particulier depuis 5 ans, et il lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours professionnel. Comme le prévoit l'article 13.3 des statuts du District : « En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts. » Brice PARINET proposera donc un candidat à l'élection lors du prochain Comité de Direction. Ce candidat sera soumis au suffrage des Clubs lors de la prochaine assemblée du District.

Le président informe les membres du Comité du début des campagnes régionales du Fonds d'aide au football amateur (F.A.F.A.) équipements (7 500 000 euros) et transports (1 000 000 euros). Ce fonds est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Pour la L.P.I.F.F., l'enveloppe « équipements » s'élève à 748 000 euros et celle des transports à 102 200 euros. Ces enveloppes régionales devront être soldées au plus tard le 30 avril 2026. Le District se tient à la disposition de tous les Clubs et de toutes les municipalités qui souhaiteraient utiliser ce fonds.

Brice PARINET rend compte au Comité de son entretien avec le nouveau président du club de l'A.S. BOIS D'ARCY. Il insiste sur la nécessité de mieux accompagner les nouveaux présidents de club et, d'une manière générale, les nouvelles équipes qui dirigent des associations, par des formations de secrétariat ou encore de

trésorerie. Il est convenu qu'une action à destination des nouveaux présidents de club sera réalisée en ce début de saison.

Enfin, Brice PARINET revient sur les travaux du siège dont la progression est significative, au niveau de l'accueil ou encore de la salle Alain MAILLET. M. Ali SAHALI revient sur l'accueil du District et sur l'absence d'une permanence au rez-de-chaussée. Le Directeur du District, William MARISSAL, lui répond que le District reçoit peu de personnes en journée et que la plupart des visiteurs viennent en début de soirée, en dehors des heures de travail des salariés.

3. Constitution du bureau du Comité de Direction

Il est rappelé qu'il résulte des statuts du District :

· de l'article 14.1, que le Bureau comprend 8 membres :

- . le Président du District
- . un Vice-Président Délégué
- . deux Vice-présidents
- . un Secrétaire Général
- . un Trésorier Général
- . un Secrétaire Général Adjoint
- . un Trésorier Général Adjoint

· de l'article 14.2, que :

A l'exception des membres de droit, les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement, dans le respect des règles du présent article, dans les délais les plus brefs.

Il est rappelé que conformément à l'article 13.3 des statuts, la liste candidate indiquait lesquels de ses candidats exerceraient les fonctions exécutives essentielles :

- Président : M. Brice PARINET
- Secrétaire Général : M. Jean-François DUPONT
- Trésorière Générale : Mme Sandrine SANCHEZ

Les autres membres composant le bureau qui ont été élus lors du Comité de direction du 26/06/2024 sont :

- Vice-Président Délégué : Pierre GUILLEBAUX
- Vice-Président : Thierry MOURAUX
- Secrétaire Général Adjoint : DORETTE ELAMGUE
- Trésorier Général Adjoint : Valérie TARDIVEL

En raison de la démission du Bureau de Mme Dorette ELANGUE, qui pour des raisons personnelles ne peut assumer la charge de travail d'une secrétaire générale-adjointe, le Président Brice PARINET propose de modifier et compléter la composition du Bureau jusqu'à la fin du présent mandat 2024/2028 de la façon suivante :

- Secrétaire Général Adjoint : Valérie TARDIVEL (en lieu et place de son rôle de Trésorier Général Adjoint)

- **Trésorier Général Adjoint : Jean-Jacques LENAFF (nouvel entrant)**

Le nouveau Bureau est voté à l'unanimité par les membres du Comité de Direction, étant précisé que Mme Dorette ELANGUE reste membre élu du Comité de Direction.

4. Modifications réglementaires (carton blanc)

Brice PARINET revient sur l'Assemblée générale du 14 juin 2025, au cours de laquelle le président de la Fédération, Philippe DIALLO, a présenté le plan d'action fédéral contre la violence. Il ajoute que, dans le cadre de ce plan d'action, la Direction de l'Arbitrage a décidé **d'uniformiser** l'usage du carton blanc à l'échelle du territoire national. Elle a notamment décidé, contrairement à notre règlement 2024/2025, que **l'exclusion temporaire équivaudrait à un avertissement disciplinaire**. Cette modification a pour double conséquence :

- Le joueur se voyant notifier, lors d'une même rencontre, **deux exclusions temporaires ou bien une exclusion temporaire et un avertissement** sera définitivement exclu de la rencontre au même titre que celui ayant reçu 2 cartons jaunes.
- Le licencié ayant reçu 3 avertissements (**cartons blancs et/ou jaunes**) à l'occasion de 3 matchs différents dans une période inférieure ou égale à 3 mois est sanctionné d'un match de suspension (cf. article 1.3 barème disciplinaire).

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité par le Comité.

L'annexe 6 du règlement sportif du District sera par conséquent entièrement réécrite afin de s'aligner sur les directives fédérales prenant en compte ces modifications.

5. Nomination des commissaires

Valérie TARDIVEL présente les différents mouvements dans les commissions. Elle revient sur la démission de Cécile CORMIER membre de la commission d'appel départementale. Le Comité la remercie pour l'ensemble de ses services rendus au District.

Elle propose les nominations suivantes :

CDPME

CIVRAC Yoann - PRESIDENT
COLOMBO Thierry - MEMBRE
DUBOIS Fabrice - MEMBRE
FEUILLARD Laurent - MEMBRE
GOMES PEDRO Luis - MEMBRE
GUILLEBAUX PIERRE - REPRESENTANT DU COMITE DE DIRECTION
HANS Pascal - MEMBRE
PELLAN Philippe - REPRESENTANT SUPPLEANT CDA
ZARKA Lotfi - REPRESENTANT CDA

COMMISSION DES FINANCES

FATIH Ali - MEMBRE
LENAFF Jean-Jacques (en remplacement de Mme Valérie TARDIVEL) - MEMBRE

CDA

NOORMAHOMED Ibrahim - MEMBRE

BETHUNE Sébastien - MEMBRE
BENALI Abdelkader - MEMBRE
GOMES Melvin - MEMBRE
RODRIGUES LOPES Julien - MEMBRE
SIMON Alexandre - MEMBRE

COMMISSION TECHNIQUE :

JORAND Julien - MEMBRE
MBIZI Arnaud - MEMBRE

COMMISSION EVENEMENTIEL :

DE ARAUJO Andréa - MEMBRE

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES :

BEAUBIAT Guy - PRESIDENT
DACHEUX Gérard - MEMBRE
FEREY Rémi- VICE PRESIDENT
FERRENBACH Lydia - MEMBRE
PEDRO GOMES Luis - MEMBRE
JOURDAN Josiane - MEMBRE
LIBBERECHT Jean- Marc - MEMBRE
MEURILLON Jean-Pierre - MEMBRE
PERAUD Gérard - MEMBRE
PLANQUE Jean-Pierre - MEMBRE

L'ensemble de ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

6. Salon du Football Yvelinois

Brice PARINET revient sur la décision de reporter le salon du District initialement prévu le 11 novembre 2025. Un débat de fond s'engage sur cet événement et notamment sur ce qui doit être proposés aux Clubs et d'une manière générale à l'ensemble des licenciés du District.

7. Questions diverses

Ali SAHALI : revient sur la proposition de règlement intérieur de la Commission technique. Ledit règlement sera étudié lors du prochain Comité de Direction.

Thierry MOURAUX : demande des informations sur la situation du POISSY F.C. Le président lui indique que le Club a payé l'ensemble des sommes qu'il devait au District. Il indique également et d'après la communication institutionnelle du Club, qu'un nouveau président aurait été nommé mais ni le District, ni la préfecture n'en a à ce jour été informé.

Il revient également sur les clubs qui n'ont pas réglé les sommes dues au District. Le président rappelle que ceux-ci doivent régulariser leur situation avant le 10 septembre 2025, sous peine de voir leurs équipes exclues de toutes les compétitions du District. Il indique également qu'une procédure de mise en demeure va être rédigée à l'encontre de la présidente du Lions FC Magnanville, pour la mettre devant ses responsabilités. Enfin, il rappelle que les sommes dues au District le sont à l'ensemble des clubs yvelinois, vers lesquels il oriente son action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.